

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

**Objet: CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS -
DE_037_2026**

Séance du vendredi 05 juin 2026

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 01 juin 2026

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

*cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance Marion
CARRIERE*

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Alexandre
VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien
JOANNY, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE
TOUZY, Matthieu PIJOULAT, Marion CARRIERE

Représentés:

Absents: Laurence BERTHOU, Therese DELMONT

Excusés:

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Membres élus titulaires :

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

015-211501754-DE_037_2026-DE

A G E D I

FILIOL BRUNO, SALIE STEPHANIE , PIJOULAT MATTHIEU, TOUZY GEORGETTE,
ANGELVY JORDAN , CARRIERE MARION

- Membres élus suppléants :

VOLPILHAC ALEXANDRE, BERTHOU LAURENCE, JOANNY JULIEN, BOUTET MELISSA,
CAMBON FRANCIS, DELMONT THERESE

- Membres non élus titulaires :

CLAUX GILBERT, FRAISSINIE MARIE-JEANNE, DUNION MARIE-LYSE, HERMET
GERARD , JOANNY LOUIS, BIANCHI LAURENT

- Membres non élus suppléants :

BARBET SERGE, LESCURE ALAIN, LESPINE JEAN-LOUIS, GIBERT CATHERINE,
CHANUT MICHEL , PIERREVAL MICHEL

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au
Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de
la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet d'AURILLAC.

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE
DELIBERATION.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 9/06/2026
et publication ou notification du 9/06/2026

Le Maire,
A.DUJOLS



Le Maire,
A.DUJOLS



La secrétaire de séance,
CARRIERE MARION

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Carrière Marion.

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

015-211501754-DE_037_2026-DE

A G E D I